

P.A.S.H. DYLE-GETTE

MODIFICATION

DE RÉGIME D'ASSAINISSEMENT

ZONE D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

COMMUNE DE JODOIGNE

VILLAGE DE MOLEBAIS

RAPPORT TEMPORAIRE

RÉALISÉE PAR IBW

ET LE SERVICE ECO - CONSEIL DE LA COMMUNE DE JODOIGNE

JUILLET 2015

VERSION 1

1 Introduction

Actuellement l'assainissement de Molembais est régi par les dispositions du régime d'assainissement autonome au Code de l'Eau. A la demande de la commune de Jodoigne, l'IBW examine la faisabilité technico-économique de verser le village de Molembais en régime d'assainissement collectif (charge inférieure à 2000 EH).

Les arguments avancés étaient la présence massive d'égouts (aqueducs) et le raccordement de la population sur celui-ci.

Une enquête à la parcelle a été menée par le service Eco-conseil de Jodoigne début 2014 pour identifier la nature des équipements de traitement d'eau usée sur les propriétés privées, noter les raccordements à l'aqueduc / le ruisseau ou sur puits perdu.

En juin 2015, la Société Wallonne des Eaux prend contact avec la commune et l'IBW pour indiquer l'intention prochaine d'arrêter une zone de prévention autour du captage de Molembais.

2 Aspects urbanistiques et zonage au PASH

La population réside en zone d'habitat à caractère rural. Le village ne comporte aucun service ni activité économique remarquable à l'exception d'un centre de séminaires (occupation non régulière).

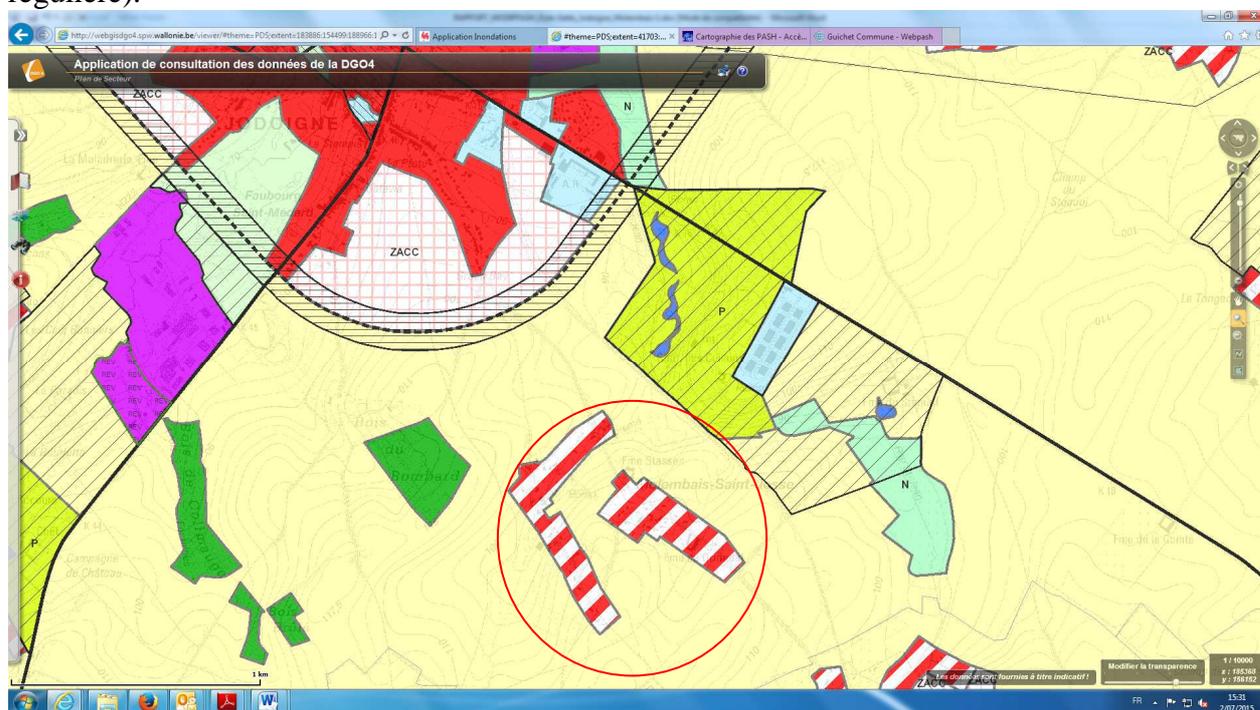


Figure 1 : Carte de localisation de la zone d'étude sur le Plan de secteur

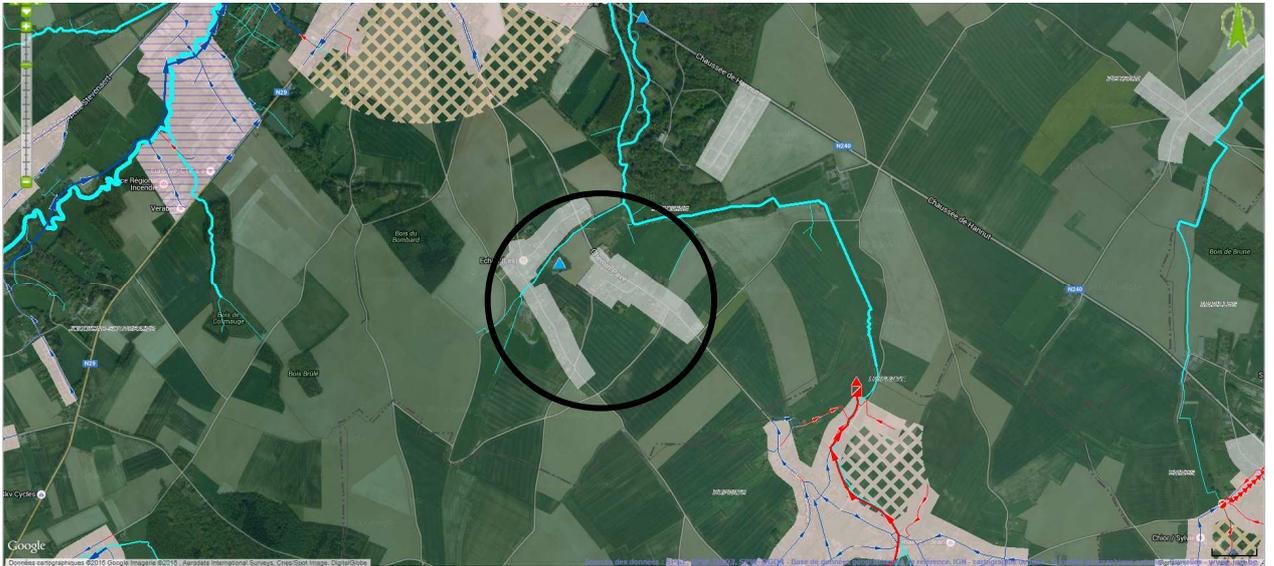


Figure 2 : Carte de localisation de la zone d'étude sur le PASH

3 Zones inondables et hydrographie

Le cours d'eau traversant le village est le ruisseau d'Aubremée, classé en 3^{ème} catégorie. Il se jette dans le ruisseau Saint-Jean (seconde catégorie) au nord du village.

Les habitations situées à proximité du Ry d'Aubremée ne connaissent aucun aléa d'inondation connu, à l'inverse de la ferme des cailloux situé à proximité du ruisseau Saint-Jean.

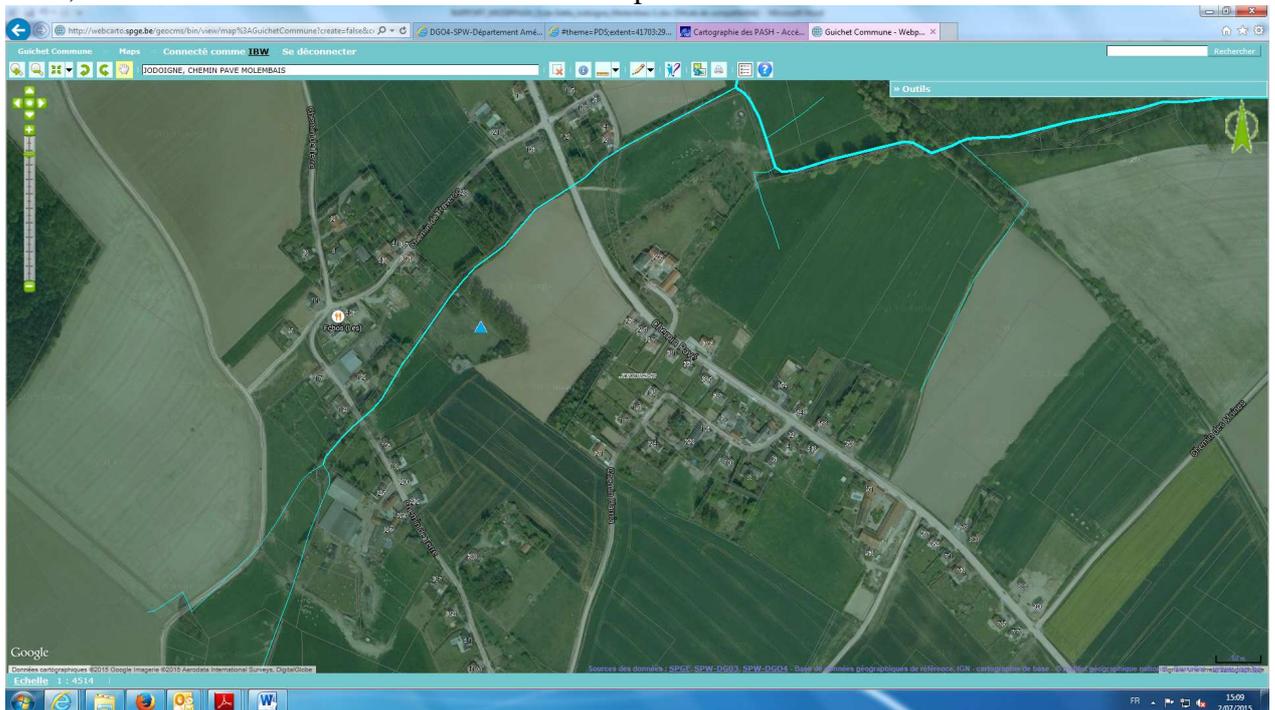


Figure 3 : Vue aérienne de la zone avec réseau hydrographique

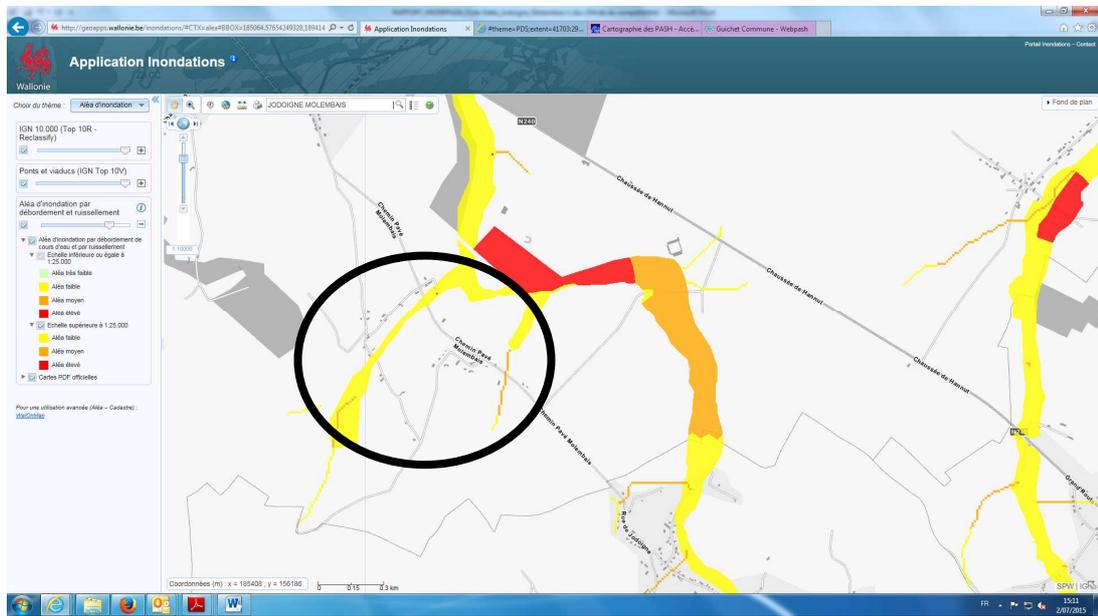


Figure 4 : aléas d'inondations repris sur la cartographie du SPW

4 Patrimoine naturel, Natura 2000 et points noirs

Pas de site NATURA 2000 à proximité ni de zone humide d'intérêt biologique classé.

5 Contraintes de sol et de sous-sol

On note la présence d'un captage SWDE pour lequel le producteur a l'intention de désigner une zone de prévention par voie d'arrêté ministériel.

6 Réseau d'égouttage

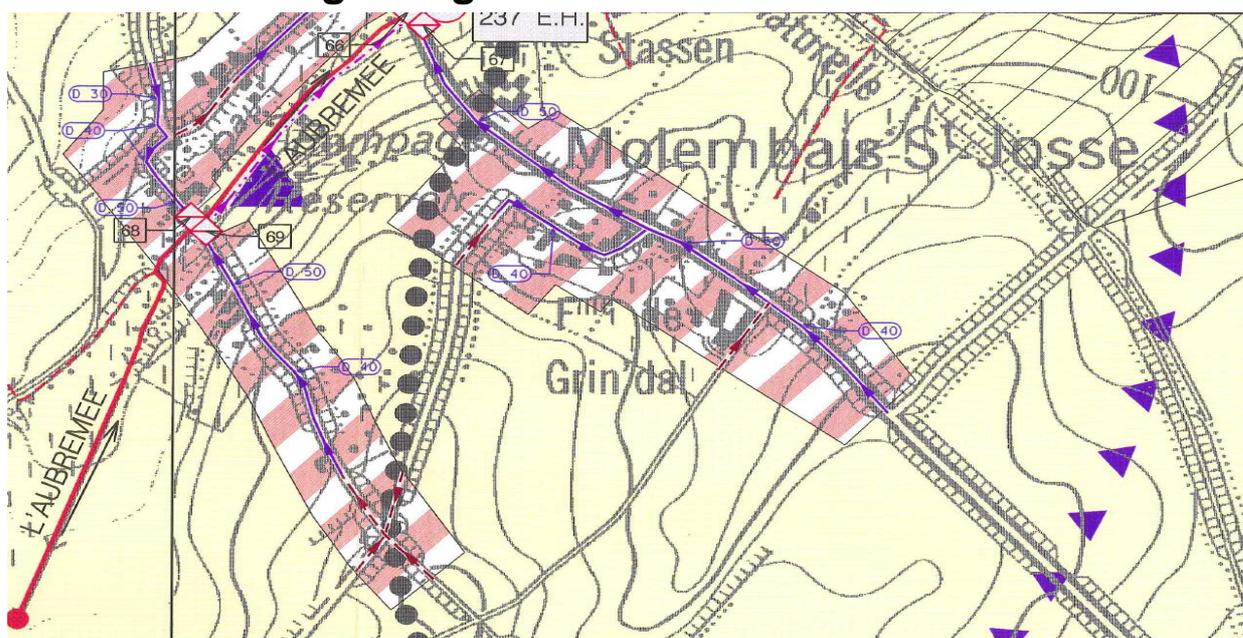


Figure 6 : extrait du PCGE approuvé en 1999

Toutes les voiries sont équipées d'aqueduc.

7 Population existante raccordable

Population domiciliée dans le village : 261 personnes.

Nombre d'habitations : 85

Population moyenne par ménage > 3 EH/logement

Une enquête à la parcelle a permis de préciser la population qui dispose d'un aqueduc en voirie accessible pour un raccordement. On entend par « raccordable » une habitation qui dispose d'un égout/aqueduc en voirie.

Population totale raccordable : 83 / 85 habitations

Population totale en régime autonome et raccordable = 255 EH

8 Population existante raccordée

L'enquête a été menée par la voie d'un questionnaire adressé nominativement, par le service Eco-Conseil de la commune. Le taux de réponse a été de 40% (34 ménages sur 85). La carte en annexe 3 figure les logements ayant répondu.

On entend par « raccordée » une habitation raccordable **dont le propriétaire a répondu à l'enquête que son habitation est effectivement raccordée** à un égout/aqueduc présent en voirie.

Sur base des 34 ménages ayant répondu, le taux de raccordement est de 85 % (29/34).

Rue	Habitations raccordées / habitations totales
Chemin de terre Molembais	7 / 27
Chemin de traverse	9 / 16
Chemin pavé Molembais	7 / 25
Chemin Hamia	6 / 16
Total	29/85

9 Présence d'unités d'épuration individuelle

Le taux de présence d'unités d'épuration individuelle est de 11 % (4/34).

Rue et numéros	Nombre de SEI	Mode d'évacuation des EU épurées
Chemin de terre Molembais, 47	1	aqueduc
Chemin de traverse, 42	1	ruisseau
Chemin pavé Molembais, 88	1	aqueduc
Chemin Hamia, 19	1	aqueduc
Total	4	

On compte une seule habitation dont le mode d'évacuation annoncé est un puits perdu (chemin de terre Molembais, 48).

10 Capacité d'urbanisation

Possibilité de construire 55 habitations sur le mode d'urbanisation dit « bouche-trous », ce qui signifie environ 150 EH sur base de 3EH/logements. La population du village passerait à terme de 260 à 400 EH (+50 %).

Le dimensionnement des stations d'épuration prend rarement en compte une charge supplémentaire de plus de 20 % compte tenu de l'amortissement des ouvrages.

Une capacité de traitement globale plus raisonnable serait de 310 EH. Nous retenons ce chiffre pour évaluer les coûts des ouvrages.

11 Evaluation des alternatives de schéma d'assainissement

11.1 Investissement en égouttage

Tous les égouts existent. Des endoscopies ont été réalisées en septembre 2014 par IBW à la demande de la commune. Le résultat n'a pas encore été exploité en détail.

11.2 Investissement en assainissement

L'analyse ci-dessous consiste à imaginer l'emplacement des ouvrages de collecte et de traitement, sans tenir compte de l'aspect hydraulique et de la dilution éventuelle qui serait investiguée ultérieurement (présence éventuelle d'eaux claires parasites, d'entrées de sources et de nappe dans les égouts, d'exfiltrations, de l'effet de prétraitement des fosses septiques et microstations d'épuration).

Les deux premières alternatives présentées sont celles qui maintiennent 100 % de la population dans le régime d'assainissement collectif. La troisième porte sur une partie du village. Les feuilles de calcul figurent en annexe.

11.2.1 Première possibilité : Construction d'une station d'épuration et d'un collecteur collectant les 4 exutoires d'égout située au bout du chemin de Traverse

Dimensionnement : 310 EH-charge organique, charge hydraulique à préciser.

Procédés possibles à voir en fonction du débit de pointe et du résultat de l'étude de dilution à mener ultérieurement : SBR, biomasse fixée immergée, etc

Longueur du collecteur : 460 mètres

Aucun égout à réaliser

Capacité nominale de l'ouvrage de traitement : 310 EH

Coûts unitaires de référence :

Collecteur en prairie : 450 €/ml

Step (251-500 EH) : 2300 €/EH

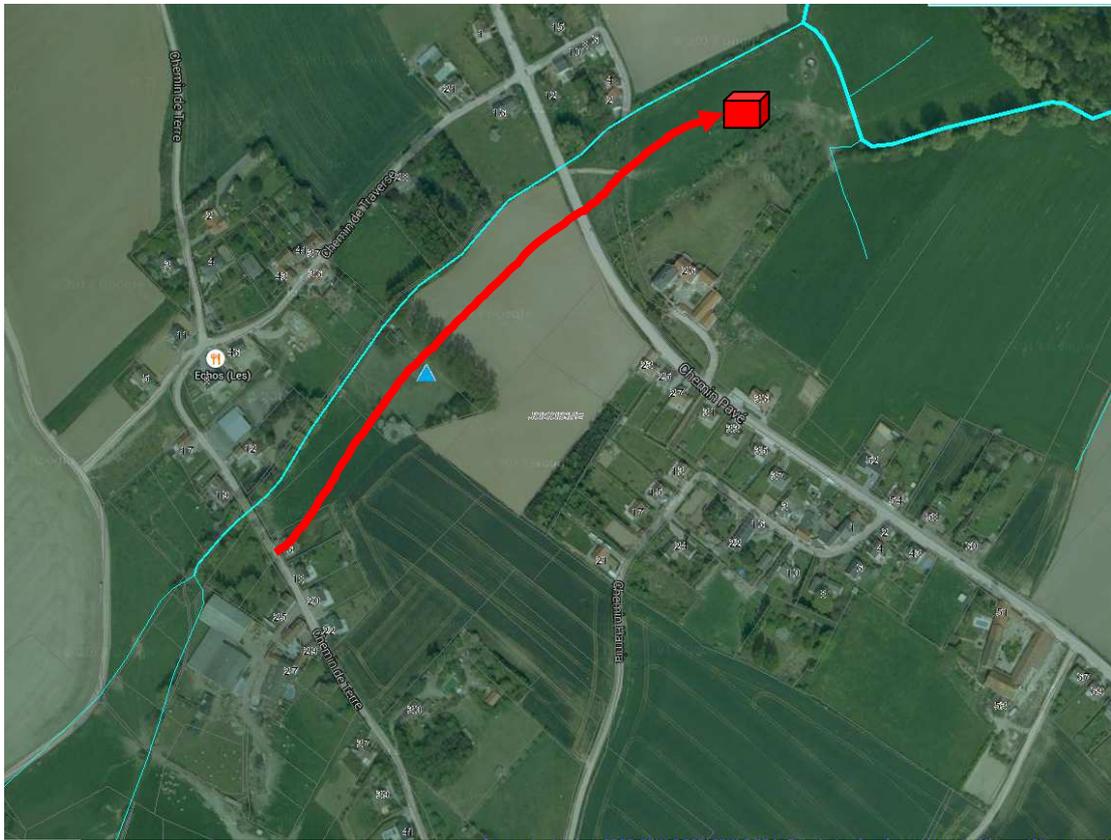
5 déversoir d'orage à 12.000 €/pce

Frais de maîtrise d'ouvrage, étude et coordination : 14 %

Coûts d'investissement présumés (step + collecteur) :

1.117.200 € (13.144 €/habitation existante)

Ce coût est excessif pour permettre le basculement en régime collectif.



11.2.2 Seconde possibilité : Construction de deux stations d'épuration à l'endroit des deux groupes d'exutoires, sans collecteur de jonction

STEP 1 située en retrait du chemin de terre Molembais et dont le rejet d'eau après épuration aurait lieu dans le ruisseau en amont de la zone de prévention.

Nombre d'habitations actuelles : 30 – 90 EH

Capacité retenue : 100 EH

STEP 2

Nombre d'habitations actuelles : 55 – 165 EH

Capacité retenue : 200 EH

Longueur de collecteur : 90 m

Aucun égout à réaliser

Coûts unitaires de référence :

Collecteur en prairie : 450 €/ml

Step (<150 EH) : 400.000 €

Step (151-250 EH) : 2.700 €/ EH

3 déversoir d'orage à 12.000 €/pce

Frais de maîtrise d'ouvrage, étude et coordination : 14 %

Coûts d'investissement présumés (step + collecteur) :

1.158.810 € (13.633 €/habitation existante)

Ce coût est excessif pour permettre le basculement en régime collectif.



Vue du terrain présumé pour la construction de la step Amont

Comparatif technico-économique des solutions permettant un basculement en régime collectif de 100 % des habitations

Cas de figure	1	2
Points de rejets traités	5	5
SEI présentes	2	2
Habitations existantes raccordées	85	85
Capacité STEP	300 EH	100 EH et 200 EH
Longueur de collecteur (m)	460 m	90 m
Coûts unitaires d'application	Collecteur en prairie : 450 €/m Step 250-500 EH : 2300 €/EH	Collecteur en prairie : 450 €/m Step < 150 EH : 400.000 € Step 150-250 EH : 2700 €/EH
Coût de référence du scénario, ramené à l'habitation existante	1.117.200 € (13.144 € / habitation existante)	1.158.810 € (13.633 € / habitation existante)
Commentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Prix des travaux supérieur au prix de référence SPGE (12.000 € / habitation) • suppléments induits par la pose du collecteur <u>dans la zone de prévention non inclus</u> 	Prix des travaux supérieur au prix de référence SPGE (12.000 € / habitation)

11.2.3 Troisième possibilité : Construction d'une station d'épuration en amont de la zone de prévention

Cette alternative vise à traiter collectivement les effluents avant rejet dans le ruisseau d'Aubremée avant sa traversée de la zone A. Les rejets qui s'effectueraient à l'aval dans le ruisseau ne seraient pas traités collectivement mais traités par des systèmes d'épuration individuels moyennant le soutien financier des particuliers (prime majorée).

STEP amont située en retrait du chemin de terre Molembais et dont le rejet d'eau après épuration aurait lieu dans le ruisseau en amont de la zone de prévention.

Nombre d'habitations actuelles : 30 – 90 EH

Capacité retenue : 100 EH

Coûts unitaires de référence :

Step (<150 EH) : 400.000 €

Frais de maîtrise d'ouvrage, étude et coordination : 14 %

Coût d'investissement présumé (step) :

456.000 € (15.200 €/habitation existante)

Ce coût est excessif pour permettre le basculement en régime collectif.

12 CONCLUSIONS

Compte tenu des éléments techniques suivants :

- Présence massive d'égouts/aqueduc
- grand nombre d'habitations raccordées et dépourvues d'unités d'épuration individuelle

l'opportunité de basculer le village en assainissement collectif est importante.

L'évaluation financière des solutions techniques aboutit – dans l'état actuel de statistiques de coûts des travaux imposés comme référence – à abandonner la solution de l'assainissement collectif.

Il est possible de construire des stations d'épuration de 100 EH à moins de 400.000 €. Toutefois cet objectif financier n'a pas encore été atteint par aucun OAA.

Consciente que le maintien des solutions d'assainissement collectif passe par l'élaboration de solutions moins coûteuses, IBW se propose d'étudier cette possibilité avec un objectif de coût de 300.000 € (10.000 €/habitation existante).

Dans l'hypothèse d'un maintien du village en assainissement autonome, le rejet des eaux usées après épuration devrait impérativement avoir lieu dans l'aqueduc plutôt que dans le sol.

Pour rappel, les habitations situées en zone en régime autonome à l'intérieur d'une zone prioritaire (si tel est l'avenir de l'agglomération) peuvent bénéficier de primes majorées pour effectuer les travaux de pose de stations d'épuration individuelle, après prise d'un arrêté ministériel.

A ce jour la gestion publique des ouvrages d'assainissement individuel fait l'objet de modifications décrétales en première lecture au gouvernement wallon.

La perspective prochaine de mise en place d'une gestion publique des stations d'épuration individuelle sur base du CVA est de nature à améliorer l'accessibilité des particuliers aux avantages financiers (mise en place du tiers payant) et d'améliorer le fonctionnement à terme de ces installations (prise en charge de vidanges).

Cette analyse est à soumettre à la SPGE.

ANNEXE 1

Scénarii financiers

Etude de zone						
Entité	Jodoigne (Molembais)					
Nbre d'habitations concernées	85					pop future
Nombre d'EH par habitation	3,1	EH actuels :		260	312	
				arrondi à	310	
Solution collective						
SCENARIO IBW n° 1 : égouttage et collecte gravitaire, traitement par une seule station d'épuration						
Poste	Coût unitaire moyen	Variation des coûts en %	Longueur en m - EH	Coût investis.	Coût global moyen /an	Coût global moyen/ an/ EH
Egout/collecte						
Aucun égout à réaliser	400	15%	0	0	0	0
coll gravitaire Zone agricole	450	15%	460	207.000	4.140	5
déversoirs d'orage	12000	15%	5	60.000	1.200	1
Sous-total Collecte gravitaire		15%		267.000	5.340	6
sous-total marché collecteurs		15%		267.000	5.340	6
Stations d'épuration						
	OUI					
step de Molembais (251-500 EH)	2.300,00 €	15%	310	713.000	65.627	164
Sous-total station d'épuration				713.000	65.627	164
Sous-total : maîtrise d'ouvrage - frais d'étude - coordination				137.200		
TOTAL				1.117.200	70.967	170
Coût d'investissement par habitation existante - STEP DE MOLEMBAIS				13.144		
Coût global	Moy	Min	Max			
/an/habitation	520	442	598			
Soit	55%	46%	63%	du coût d'un SEI intensif		
	90%	76%	103%	du coût d'un SEI extensif		

Etude de zone						
Entité	Jodoigne (Molembais)					
Nbre d'habitations concernées	85					pop future
Nombre d'EH par habitation	3,1	EH actuels :				260 312
						arrondi à 310
Solution collective						
SCENARIO IBW n° 2 : deux step						
Poste	Coût unitaire moyen	Variation des coûts en %	Longueur en m - EH	Coût investis.	Coût global moyen /an	Coût global moyen/ an/ EH
Egout/collecte						
coll gravitaire	450	15%	90	40.500	810	1
déversoirs d'orage	12000	15%	3	36.000	720	1
Sous-total Collecte gravitaire		15%		76.500	1.530	2
Sous-total station de pompage						
sous-total marché collecteurs		15%		76.500	1.530	2
Stations d'épuration						
	OUI					
step de Molembais amont (< 150 EH)	0,00 €	15%	0	400.000	48.933	122
step de Molembais aval (151 - 250 EH)	2.700,00 €	15%	200	540.000		
Sous-total station d'épuration				940.000	48.933	122
Sous-total : maîtrise d'ouvrage - frais d'étude - coordination				142.310	35.190	88
TOTAL				1.158.810	85.653	212
Coût d'investissement par habitation existante - 2 STEP Molembais amont et aval				13.633		
Coût global		Moy	Min	Max		
/an/habitation		648	591	705		
Soit		68%	62%	74%	du coût d'un SEI intensif	
		112%	102%	122%	du coût d'un SEI extensif	

Etude de zone						
Entité	Jodoigne (Molembais)					
Nbre d'habitations concernées	30					pop future
Nombre d'EH par habitation	3,0	EH actuels :		90	108	
				arrondi à		100
Solution collective						
SCENARIO IBW n° 3 : égouttage et collecte gravitaire, traitement d'une partie du village						
Poste	Coût unitaire moyen	Variation des coûts en %	Longueur en m - EH	Coût investis.	Coût global moyen /an	Coût global moyen/ an/ EH
Egout/collecte						
Aucun égout à réaliser	400	15%	0	0	0	0
coll gravitaire Zone agricole	450	15%	0	0	0	0
déversoirs d'orage	12000	15%	0	0	0	0
Sous-total Collecte gravitaire		15%		0	0	0
sous-total marché collecteurs		15%		0	0	0
Stations d'épuration	OUI					
step de Molembais (< 150 EH)	0,00 €	15%	0	400.000	48.933	122
Sous-total station d'épuration				400.000	48.933	122
Sous-total : maîtrise d'ouvrage - frais d'étude - coordination				56.000		
TOTAL				456.000	48.933	122
Coût d'investissement par habitation existante - STEP DE MOLEMBAIS AMONT				15.200		
Coût global	Moy	Min	Max			
/an/habitation	367	312	422			
Soit	38%	33%	44%	du coût d'un SEI intensif		
	63%	54%	73%	du coût d'un SEI extensif		

Paramètres				
A. Amortissement (durée de vie présumée de l'ouvrage)				
A.1. Réseau	50	ans		
A.2 Génie civil (GC) - matériaux préfabriqués	30			
A.3 Electromécanique	15			
A.4 SEI intensif	15			
A.4 SEI extensif	20			
A.5 Part de GC dans station de pompage	25%			
A.6 Part de GC dans station d'épuration	40%			
B. Exploitation				
	coût annuel / EH			
B.1 Réseau	-			
B.2 station de pompage < 500 EH	15			
B.3 station d'épuration < 250 EH	50			
B.4 station d'épuration de 250 à 500 EH	30			
B.5 SEI intensif	420	/habitation		
<i>dont électricité</i>	100			
<i>dont vidange (tous les 2 ans)</i>	75			
<i>dont entretien</i>	125			
<i>dont remplacement surpresseur (tous les 2ans 1/2)</i>	120			
B.6 SEI extensif	130	/habitation		
<i>dont vidange (tous les 5 ans)</i>	30			
<i>entretien (faucardage, abords, ...)</i>	100			
<i>électricité</i>	-			
C. Coût investissement SEI				
C.1 SEI intensif	8000			
C.2 SEI extensif	9000			
C.3 Variation des coûts des SEI	20%			
D. Coût global/an/hab. des SEI				
E.1. SEI intensif	953			
E.2. SEI extensif	580			
E. Maîtrise d'ouvrage - Etudes -Coordination				
Solution collective	14%			

ANNEXE 2

Questionnaire adressé à la population en janvier 2014



Service Environnement



INTERCOMMUNALE
DU BRABANT WALLON

Service Assainissement
& Investissements

Jodoigne, le 13 janvier 2014

A l'attention des habitants du quartier de
Molembais

Nos réf: Eco/BM/2014-02

Votre correspondante IBW : Isabelle Massart

Votre correspondante Jodoigne : Bénédicte Maréchal

Madame, Monsieur,

L'Intercommunale du Brabant Wallon est chargée de la mise en œuvre de l'assainissement des eaux urbaines résiduaires en Brabant Wallon. Son champ d'action s'étend aux Zones d'Assainissement Collectif pour lesquelles elle construit et exploite une trentaine de stations d'épuration publiques.

En concertation avec la Ville de Jodoigne, l'Intercommunale IBW est aujourd'hui chargée d'étudier la faisabilité de l'épuration groupée, dans certaines zones d'assainissement autonome de Jodoigne dont le quartier de Molembais.

Votre habitation se situe sur le Plan d'Assainissement par Sous-bassin hydrographique (PASH, consultable sur le site www.spge.be) en zone d'assainissement autonome, ce qui signifie qu'une épuration autonome des eaux usées est exigée soit dès la construction (pour les nouvelles constructions et les rénovations importantes), soit à plus long terme pour les maisons existantes tout en respectant les règlements en vigueur.

Cette étude de faisabilité nécessite que nous ayons connaissance des modes d'évacuation et de traitement actuel de vos eaux usées. Cette démarche fait l'objet du présent courrier. En vue de nous aider dans cette réflexion, vous trouverez en annexe un questionnaire que nous vous saurions gré de remplir le plus honnêtement possible.

Nous insistons sur le fait qu'en remplissant de manière la plus juste possible ce questionnaire, vous nous aiderez à déterminer le mode de traitement et d'évacuation des eaux usées le plus approprié, eu égard au captage voisin à protéger. Il se pourrait donc qu'en fin d'étude, la zone où vous habitez soit versée dans l'assainissement groupé, ou qu'elle reste en zone d'assainissement autonome.

Si vous rencontrez des difficultés pour remplir le questionnaire, vous pouvez vous adresser à ~~aux services de l'IBW aux heures de bureau (contact : Madame Chloé Verboven 067/894.583 et assainissement@ibw.be)~~ ou contacter l'éco-conseillère de la Ville de Jodoigne, (contact : Bénédicte Maréchal, 010/81.99.93 - environnement@jodoigne.be les lundis et jeudis).

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Par Ordonnance,

Fernand Flabat

Le Directeur général

Jean-Paul Wahl

Le Député-Bourgmestre

A l'attention des habitants du quartier de Molembais

Merci de renvoyer ce questionnaire à :

Ville de Jodoigne, Service Environnement, Château Pastur, 1370 Jodoigne. Tél. 010/81.99.93 Fax : 010/81.99.88
environnement@jodoigne.be

En cas de besoin, aide au remplissage :

- ~~Chloé Verboven, IBW : 067/894.583 - assainissement@ibw.be~~
- Bénédicte Maréchal, Service Environnement : 010/81.99.93- environnement@jodoigne.be

Adresse du bien : Rue, N°, Village:	
Vos coordonnées : Nom, prénom Téléphone, mail (utile pour vous contacter en cas de demande de précisions)	
Adresse (si différente de l'adresse du bien)	
Votre statut : Propriétaire / Locataire	
Parcelle cadastrale : (si connu)	

AFFECTATION DU BIEN

Y a-t-il une construction sur le terrain ? OUI NON

Si oui, est-elle destinée à : l'habitation , une activité agricole , une activité industrielle , une activité commerciale , l'exercice d'une profession libérale , autre(s) .

Merci de préciser la nature de l'activité :

LEXIQUE

Chambre de visite : Ouverture pratiquée dans le sol pour permettre la visite et le nettoyage des canalisations d'évacuation d'eaux ou des équipements de l'habitation.

Eaux grises : eaux de cuisine, de lessive et de salle de bains.

Eaux noires : eaux de WC.

Dégraisseur : Cuve compartimentée permettant de retenir en surface les graisses contenues dans les eaux de cuisine, de bains, de buanderie.

Fosse septique : Dispositif simple de prétraitement permettant la liquéfaction des eaux usées domestiques d'une habitation. Une fosse septique ne peut être considérée comme un élément d'épuration complet des eaux usées.

Système d'épuration individuelle : Dispositif complet de traitement qui permet l'épuration des eaux usées domestiques d'une habitation.

Puits perdant : Ouvrage creusé verticalement dans le sol permettant l'évacuation des eaux par infiltration.

Drains de dispersion dans le sol : Ensemble de drains posés sous la surface du sol, à faible profondeur, qui constitue un dispositif d'épandage et d'infiltration permettant la dispersion et l'évacuation des eaux.

COLLECTE, TRAITEMENT ET EVACUATION DES EAUX

Quels sont les types d'eaux produits par le bâtiment et quels sont les systèmes de traitement et d'évacuation mis en place dans le bâtiment ?

TYPES D'EAU	EQUIPEMENTS DE TRAITEMENT	LOCALISATION DES EQUIPEMENTS DE TRAITEMENT (devant = côté rue)	EVACUATION
Eaux grises (cuisine, lessive et salle de bains)	<input type="checkbox"/> Aucun équipement <input type="checkbox"/> Dégraisseur <input type="checkbox"/> Fosse septique <input type="checkbox"/> Fosse septique et dégraisseur <input type="checkbox"/> Système d'épuration individuelle <input type="checkbox"/> Autre (à préciser:) <input type="checkbox"/> Ne sait pas	<input type="checkbox"/> Devant le bâtiment <input type="checkbox"/> Derrière le bâtiment <input type="checkbox"/> Sur le côté du bâtiment <input type="checkbox"/> Sous le bâtiment <input type="checkbox"/> Ne sait pas	<input type="checkbox"/> Egout <input type="checkbox"/> Ruisseau ou étang <input type="checkbox"/> Drains de dispersion dans le sol <input type="checkbox"/> Fossé ou rigole <input type="checkbox"/> Puits perdant <input type="checkbox"/> Autre (à préciser:) <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Eaux noires (WC)	<input type="checkbox"/> Aucun équipement <input type="checkbox"/> Dégraisseur <input type="checkbox"/> Fosse septique <input type="checkbox"/> Fosse septique et dégraisseur <input type="checkbox"/> Système d'épuration individuelle <input type="checkbox"/> Autre (à préciser:) <input type="checkbox"/> Ne sait pas	<input type="checkbox"/> Devant le bâtiment <input type="checkbox"/> Derrière le bâtiment <input type="checkbox"/> Sur le côté du bâtiment <input type="checkbox"/> Sous le bâtiment <input type="checkbox"/> Ne sait pas	<input type="checkbox"/> Egout <input type="checkbox"/> Ruisseau ou étang <input type="checkbox"/> Drains de dispersion dans le sol <input type="checkbox"/> Fossé ou rigole <input type="checkbox"/> Puits perdant <input type="checkbox"/> Autre (à préciser:) <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Eaux de pluie	<input type="checkbox"/> Aucun équipement <input type="checkbox"/> Dégraisseur <input type="checkbox"/> Fosse septique <input type="checkbox"/> Fosse septique et dégraisseur <input type="checkbox"/> Système d'épuration individuelle <input type="checkbox"/> Autre (à préciser:) <input type="checkbox"/> Ne sait pas	<input type="checkbox"/> Devant le bâtiment <input type="checkbox"/> Derrière le bâtiment <input type="checkbox"/> Sur le côté du bâtiment <input type="checkbox"/> Sous le bâtiment <input type="checkbox"/> Ne sait pas	<input type="checkbox"/> Egout <input type="checkbox"/> Ruisseau ou étang <input type="checkbox"/> Drains de dispersion dans le sol <input type="checkbox"/> Fossé ou rigole <input type="checkbox"/> Puits perdant <input type="checkbox"/> Autre (à préciser:) <input type="checkbox"/> Ne sait pas

Pour chaque type d'eau :

- Dans la deuxième colonne (Equipements de traitement), cochez le/les équipement(s) utilisé(s). *(Vous pouvez cocher plusieurs réponses)*
- Dans la troisième colonne (Localisation des équipements de traitement), cochez le/les endroit(s) où se situent les équipements. *(Vous pouvez cocher plusieurs réponses)*
- Dans la quatrième colonne (Evacuation), cochez le/les moyen(s) d'évacuation utilisé(s) par le bâtiment. *(Vous pouvez cocher plusieurs réponses)*

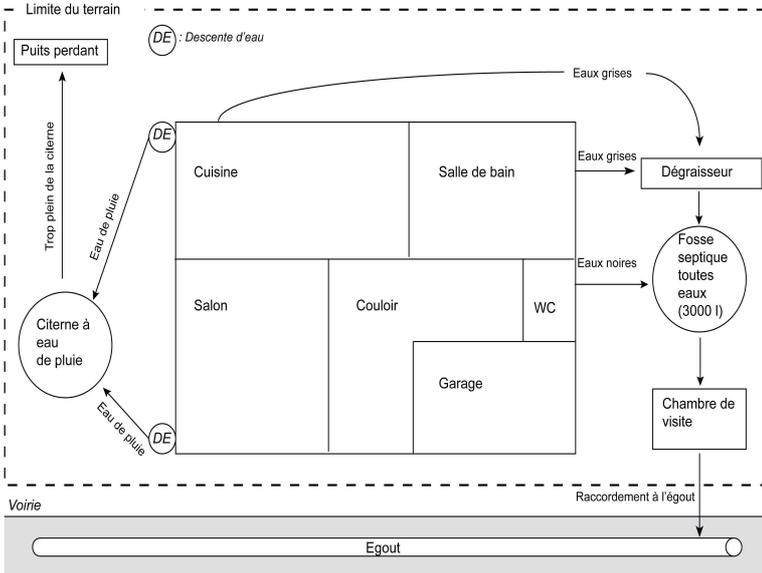
Si votre immeuble n'est pas raccordé à un égout pour l'évacuation des eaux grises et des eaux noires, estimez-vous qu'il est possible de le faire?

- Oui,
- Non,
- Ne sait pas.

Pouvez-vous réaliser un schéma reprenant la situation de votre bâtiment par rapport à la route et y reprendre les éléments suivants :

- l'emplacement de la voirie ;
- la limite du terrain entourant le bâtiment ;
- l'emplacement des équipements dont le bâtiment dispose (fosse septique, dégraisseur, système d'épuration individuelle, chambre de visite, citerne à eau de pluie,...) en précisant si possible la marque, le type et la capacité de l'équipement ;
- les modes d'évacuation pour chacun des types d'eaux, y compris les eaux de pluie (égout, ruisseau, étang, drains de dispersion dans le sol, fossé, rigole, puits perdant,...) ;
- le raccordement éventuel à l'égout ;

Exemple :



Situation générale de votre propriété :

Votre propriété :

1. Vos remarques personnelles :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nous vous remercions vivement pour votre aimable collaboration



ANNEXE 3

Carte des équipements et modes d'évacuation par parcelle dressée sur base des questionnaires retournés au service Environnement

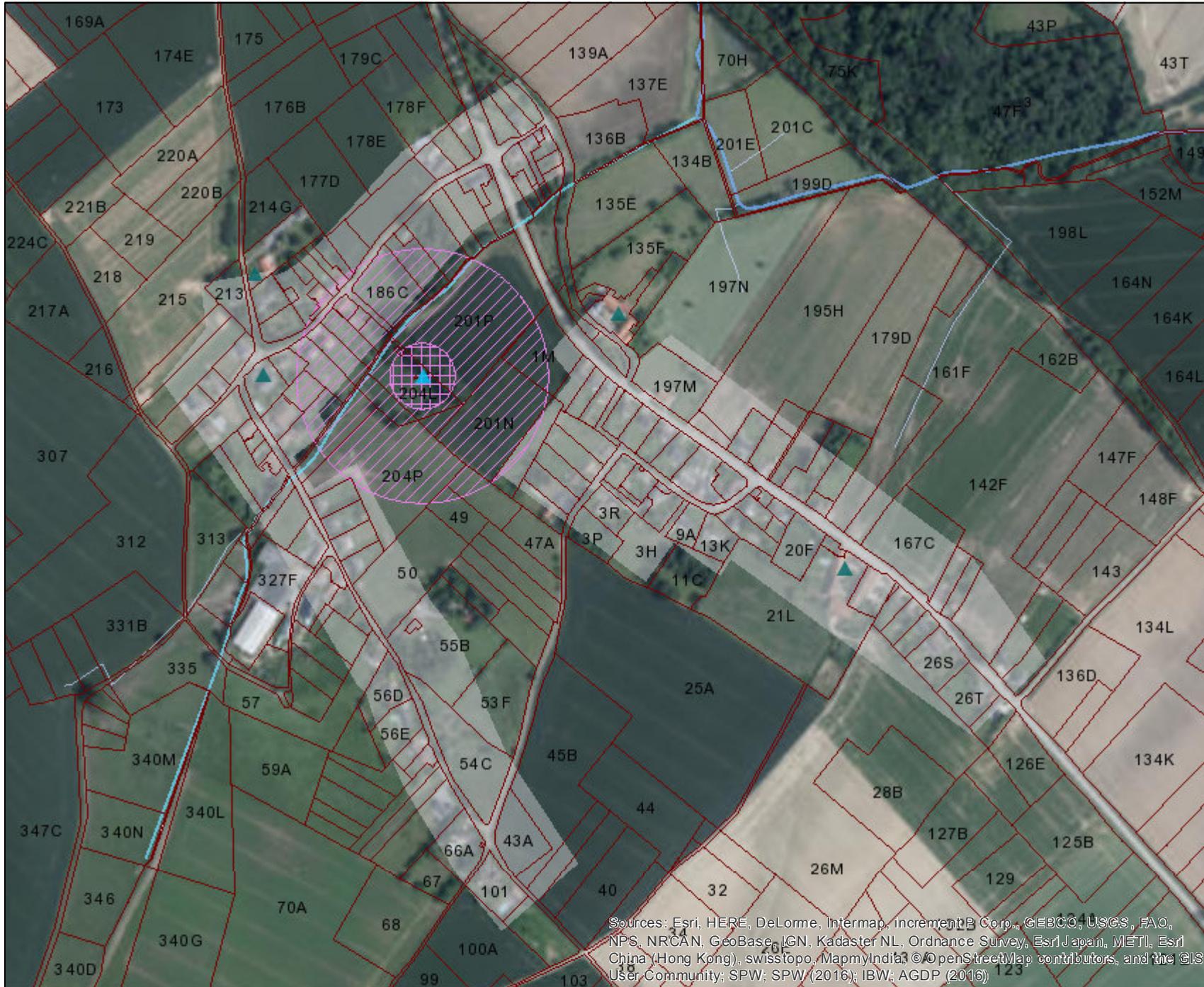


- Cp Individuelle (4)
- Raccordement égout.
- Rivière.
- Port perdu.

40 % de taxe de Eyrose
 Printemps 2016

Régime d'épuration

- zone d'ass autonome existante
- zone d'assainissement collectif proposée



Sources: Esri, HERE, DeLorme, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swiss topo, MapmyIndia, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community; SPW; SPW (2016); IBW; AGDP (2016)